

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 22 juin 2023 à 20 heures 00**, à la cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

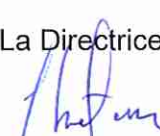
1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 mai 2023
2. Adaptations du Règlement Général de police - Approbation
3. Utilisation de caméras mobiles portatives "bodycams" par le personnel de Police sur le territoire communal - Décision de principe
4. Assemblée Générale ordinaire de Vivalia le 27.06.2023 - Décisions
5. Approbation des compte et bilan de l'exercice 2022
6. Budget exercice 2023 - MB 01 - Approbation
7. Adoption du plan de gestion CRAC communal relatif au plan Oxygène
8. Plan de gestion CRAC du CPAS relatif au plan Oxygène - Décision
9. Statut administratif du CPAS - Modification des dispositions relatives au contrôle médical
10. Modification du statut administratif et du statut pécuniaire du CPAS- Mise en œuvre de l'IFIC - Approbation
11. Fabrique d'église - Saint Martin Muno - Compte 2021 - Approbation
12. Fabrique d'église - Saint Martin de Muno - Compte 2022 - Approbation


13. Fabrique d'église - Saint Martin de Muno - budget 2023 - Approbation
14. Renouvellement du contrat au 1er janvier 2024 avec IDELUX Environnement - Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés
15. Délégation concernant les marchés publics - Décisions
16. Centrale d'achats Idélux Projets Publics - Prestations auteur de projet dans le cadre de la rénovation des bâtiments du domaine "Trinteler"- Décisions
17. Désignation bureau de contrôle en phase exécution des travaux de la passerelle piétonne - Décisions
18. Rénovation et extension du centre sportif de Florenville - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Décisions
19. Aménagement parc communal rue du Miroir ( coeur de village ) - Décisions
20. Fixation des conditions d'engagement d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme - Contractuel - Temps plein
21. Fixation des conditions d'engagement d'un technicien pc/réseau (H/F/X) pour le service informatique
22. Rapport de Rémunérations 2023

#### HUIS CLOS

23. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 13P sur une ouverture de poste à partir du 31.05.2023 - Ecole de Villers-Devant-Orval
24. Ratification - Désignation d'un Psychomotricien pour 2P à partir du 31.05.2023 - Ecole de Villers-Devant-Orval

Par le Collège,

La Directrice Générale,  Réjane STRUELENS

La Bourgmestre,  Caroline GODFRIN

